

Rapport final réalisé dans le cadre du programme Prime-Vert,
Volet 11 – Appui à la Stratégie phytosanitaire

**TITRE DU PROJET : Portrait de la problématique reliée à
l'application de l'article 52 du Code de gestion des pesticides
pour les vergers pomicoles québécois**

NUMÉRO DU PROJET :
FPPQ-2-SPP-08-079/ FPPQ-2-SPP-080

Réalisé par :
Salah Zoghلامي¹, agr., M.Sc.
Mahmoud Karimi Youch¹, agr., M.Sc.

En collaboration avec :
Mélanie Noël², agr., IMBA

DATE : Mai 2009

Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

¹ Conseil québécois de l'horticulture.

² Fédération des producteurs de pommes du Québec

Portrait de la problématique reliée à l'application de l'article 52 du Code de gestion des pesticides pour les vergers pomicoles québécois

Salah Zoghلامي, Mahmoud Karimi Youch et Mélanie Noël

Durée : 07/2008 – 05/2009

FAITS SAILLANTS

L'entrée en vigueur de l'article 52 du Code de gestion des pesticides, qui prévoit la mise en place d'une zone tampon de 20 à 30 mètres d'un immeuble protégé pour une application de pesticides à l'aide d'un pulvérisateur à jets portés ou pneumatique, touche directement les pomiculteurs québécois. Ce projet a permis d'avoir une appréciation de la situation dans les vergers au Québec.

Comme cette enquête est la base de travail pour la mise en place de pistes de solutions reliées à la problématique d'application des pesticides dans les vergers, certains éléments ont clairement été identifiés. L'enquête a permis de reconnaître les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Mont-Saint-Hilaire, Rougemont, Sainte-Famille et Sainte-Cécile-de-Milton, comme les municipalités où se trouvent le plus d'immeubles protégés. La plupart des immeubles protégés sont des maisons. Il y a quelques immeubles protégés qui sont plus sensibles, c'est-à-dire, écoles, terrains de jeux, parcs ou églises. Ces derniers nécessiteraient une attention particulière lors de l'application des pesticides.

Si l'application de l'article 52 du CGP se fait par la coupe systématique de pommiers, elle se soldera par une perte annuelle de revenu, en plus d'une perte de capital productif.

D'une façon globale, l'enquête a permis de constater que les pomiculteurs connaissent généralement le CGP et les lois régissant l'usage de pesticides qui sont en vigueur. Il y a également une conscience des risques et une volonté de la part des pomiculteurs pour les atténuer. Ce constat se traduit par une ouverture et une volonté de collaboration entre les producteurs et les instances gouvernementales dans l'objectif de trouver une solution à long terme.

OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE OU DÉMARCHE

Objectif

L'objectif du projet était d'élaborer un diagnostic de la situation des vergers pour répondre aux exigences de l'article 52 du CGP. On a ainsi répertorié les différents types d'immeubles protégés, les distances de ces immeubles par rapport aux vergers, le nombre de pommiers touchés par l'article, les pratiques agronomiques (touchant l'application des pesticides), la propension à investir pour l'introduction de nouvelles technologies, etc. Suite à ce portrait, la Fédération sera en mesure d'orienter son plan d'action visant à suggérer aux producteurs des correctifs à apporter pour respecter le Code de gestion des pesticides.

Méthodologie

Pour la collecte d'information, une enquête terrain a été réalisée auprès des pomiculteurs dans les différentes régions pomicoles. Un groupe de quelques spécialistes et producteurs a contribué à la synthèse et la validation du questionnaire d'enquête.

L'enquête a été réalisée grâce à l'appui des conseillers pomicoles. Le questionnaire a été rempli par le conseiller grâce aux réponses fournies par le producteur et aux mesures des distances prises dans les vergers. Cette enquête s'est déroulée entre les mois de juillet et décembre 2008.

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR L'INDUSTRIE OU POUR LA DISCIPLINE³

Après la compilation des données de l'enquête, la superficie qui a été couverte est de 3 237 hectares (50,46 %) de la superficie totale des vergers de la province. Le nombre de producteurs enquêtés est de 233 (39,1 % des producteurs de la province, selon les statistiques de la Fédération des producteurs de pommes du Québec). La taille moyenne des vergers enquêtés est de 13,9 hectares.

Immeubles protégés

L'enquête a permis de recenser 224 immeubles protégés qui se situent à une distance de 30 mètres ou moins des vergers. De ce nombre, 168 se trouvent à une distance de moins de 20 mètres. Dans la plupart des cas (86,3 %), ces immeubles protégés sont des maisons (145 parmi 168).

La répartition du nombre d'immeubles protégés par verger

Distance du verger	Nombre d'immeubles protégés	Distance moyenne (m)
0-20 mètres	168	6,4
20-30 mètres	56	11,2
Plus de 30 mètres	46	50

³ Le rapport détaillé des résultats de l'enquête est annexé à ce document.

Les principales municipalités où se trouve le plus grand nombre d'immeubles protégés ainsi que le nombre d'immeubles par municipalité est résumé dans le tableau suivant.

Municipalité	Immeuble protégé (0 à 20 m)	Immeuble protégé (20 à 30 m)	Total
Mont-St-Hilaire	10	0	10
Rougemont	41	13	54
Sainte-Famille	15	1	16
Ste-Cécile de Milton	11	0	11
St-Joseph-du-Lac	16	7	23

Les puits

L'enquête a permis de recenser 343 puits dont la majorité est à une distance supérieure à 30 mètres. Ces puits sont généralement situés en zone rurale. Le tableau suivant récapitule le nombre de puits, la distance et l'emplacement par rapport aux vergers.

Nombre de puits	Distance moyenne (m)	Type de zonage
232	31,7	Rural
8	30,4	Urbain
103	27,7	NSP

Les aspects économiques

Le nombre de pommiers qui devront être coupés à cause de l'entrée en vigueur de l'article 52 du Code de gestion des pesticides se chiffre à un total de 16 249 dont la majorité est du type nain. La répartition est la suivante.

	Nains	Semi-nains	Standards	Total
Nombre de pommiers	8245	5156	2848	16 249
Pourcentage	50,7	31,7	17,5	100 %

L'impact économique d'une coupe de pommiers sur les vergers enquêtés est estimé à 351 478 \$ de perte de capital productif et à 479 398 \$ de perte annuelle de revenu brut.

Les aspects agronomiques

L'enquête a permis de recenser 53 produits antiparasitaires utilisés, toute catégorie confondue (herbicides, fongicides, acaricides, etc.). Les produits utilisés sont à des niveaux de risque variables autant pour la santé que pour l'environnement (selon les résultats obtenus par l'outil d'évaluation l'IRPeQ *Express*). La plupart des producteurs ont fait entre 10 et 20 applications de pesticide en 2008. La majorité des producteurs fait appel à des recommandations agronomiques pour l'application de pesticides (82 % des répondants). Il y a 80 producteurs qui sont membres d'un club d'encadrement technique.

La plupart des producteurs enquêtés font un réglage annuel des pulvérisateurs utilisés. Ces producteurs ont répondu favorablement quant à la connaissance du Code de gestion des pesticides.

Les plaintes

Le projet a permis de recenser 21 plaintes. Sur ce nombre, seulement 10 ont été acheminées aux instances gouvernementales. Pour ce qui est des 11 autres, les producteurs ont entrepris des démarches satisfaisant les plaignants et il n'y pas eu de suite à ces plaintes.

La propension à investir pour l'introduction d'une nouvelle technologie

Au niveau de l'adoption d'une nouvelle technologie permettant de réduire la dérive des pesticides, les solutions qui ont été proposées aux producteurs sont principalement la mise en place de buses antidérive et/ou la plantation de brise-vent. Pour ces deux technologies, il y a 157 producteurs qui sont prêts à adopter l'une d'entre elles ou les deux simultanément. À cet effet, ils sont disposés à investir des montants d'argent qui sont proportionnels à l'importance du nombre de pommiers coupés ou à couper.

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE ET/OU SUIVI À DONNER

Comme ce projet constitue la première étape pour un plan d'ensemble que la Fédération des producteurs de pommes du Québec proposera au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), les résultats permettront de définir les actions et les priorités d'intervention.

Les municipalités où il a y le plus d'immeubles protégés pourraient être celles qui constituent les zones prioritaires d'intervention. Les pomiculteurs ont l'intention d'investir pour mettre en place des technologies de réduction de la dérive des pesticides. Il s'agirait d'examiner la faisabilité de l'adoption des technologies en fonction des montants que les producteurs seront prêts à déboursier. Les technologies rapportées dans la revue de littérature du Dr. Bernard Panneton permettraient de faire des choix de technologie (ou des combinaisons) qui seront utilisées dans ce sens.

De plus, avec la mise en place de nouvelles mesures d'aide financière dans le programme Prime-Vert, cela permettra de favoriser l'adoption de ces pratiques et de diminuer l'impact financier de ces mesures.

POINT DE CONTACT POUR INFORMATION

Nom de la responsable du projet : Mélanie Noël

Téléphone : (450) 679 0540 poste 8593

Télécopieur : (450) 679-5595

Courriel : mnoel@upa.qc.ca

AUTRES TRAVAUX OU RÉFÉRENCES SUR LE MÊME SUJET

L'équipe du Dr. Bernard Panneton a réalisé une revue de littérature qui traite spécifiquement des *mécanismes responsables de la dérive des pesticides et des techniques de réduction de la dérive adaptées aux vergers de pommiers*. *Le travail vise principalement à repérer les techniques offrant un bon potentiel de réduction de la largeur des zones tampons.*

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été réalisé dans la cadre du programme Prime-Vert, volet 11 – Appui à la Stratégie phytosanitaire avec une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. L'équipe de réalisation tient à remercier le MAPAQ pour son soutien financier, sans lequel le projet n'aurait pu se concrétiser. Nous souhaitons aussi remercier le Dr. Bernard Panneton et son équipe pour l'appui qu'il nous a accordé dans la réalisation de la revue de littérature sur la dérive des pesticides et zones tampons autour des vergers. Finalement, nous souhaitons remercier les conseillers et professionnels des clubs d'encadrement technique, spécialistes, chercheurs et producteurs qui se sont impliqués dans la réalisation de cette enquête.